

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

**Etaient présents** : MM. BAYONI, BLANCHOT, ESPITALIER, BASTIEN, TURCK, CARUEL, GUILLEM, MMES, BOSSIS, GAY, MAURAN, DRU

**Absents** : Mme PAREDE a donné procuration à M. BLANCHOT  
Mme RABAL a donné procuration à M. GUILLEM  
M. CALMES a donné procuration à M. ESPITALIER  
Mme MIALONIER a donné procuration à M. TURCK  
Mme DINCE a donné procuration à Mme GAY  
MM. BOUYSSON, WALDECK, Mme LACOMBE

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle DRU

Marie-Claire BRANCO, secrétaire générale, assistait à la séance.

\* \* \*

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.**

### **Délibération n° 18-3/1 : COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par Madame COHEN, Trésorière de la commune.

Excédent de la section de fonctionnement	212 939.35
Excédent de la section d'investissement	+ 94 168.36
Résultat de clôture de l'exercice 2017	+ 307 107.71

**Les écritures comptables ainsi que les résultats sont en tous points identiques au compte administratif.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

### **Délibération n° 18-3/2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017.

*« Ce compte administratif est le reflet de notre activité de l'année aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.*

*L'équipe municipale continue à poursuivre ses efforts d'économie en fonctionnement même si nos charges générales ont augmenté en raison de travaux de voirie plus importants que prévus et des travaux d'entretien et de réparation de nos véhicules vieillissants.*

*Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont stables (560€ en 2016, 561€ en 2017). Les recettes de fonctionnement sont légèrement en baisse (741€ en 2016 et 701 € en 2017). Malgré tout, nous dégageons une épargne brute de 198 624 € permettant de couvrir l'annuité de la dette. Notre capacité de désendettement est de 2.8 ans et notre fonds de roulement passe de 204 jours à 259 jours.*

*Cette quatrième année d'effort va permettre de nouveaux investissements pour les années futures : mise en accessibilité des bâtiments publics et construction des ateliers municipaux notamment. »*

**Informations générales :**

Population totale (recensement INSEE) : 1596

Non de l'EPCI à fiscalité propre : Communauté de communes du Bassin Auterivain

**Détail des écritures comptables par chapitre :****DEPENSES EN FONCTIONNEMENT :**

Chapitre 011 : 213 397.30€

Chapitre 012 : 460 545.60€

Chapitre 014 : 47 434.84€

Chapitre 65 : 139 362.37€

Chapitre 66 : 24 484.93€

Chapitre 67 : 1000.00€

**TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT : 886 225.04€****RECETTES EN FONCTIONNEMENT :**

Chapitre 013 : 13 096.47€

Chapitre 70 : 40 767.82€

Chapitre 73 : 694 566.78€

Chapitre 74 : 320 672.42€

Chapitre 75 : 18 888.01€

Chapitre 76 : 2.79€

Chapitre 77 : 11 170.10€

**TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT : 1 099 164.39€****DEPENSES EN INVESTISSEMENT :**

Chapitre 16 : 102 610.68€

Chapitre 20 : 0.00€

Chapitre 21 : 111 950.20€

Chapitre 23 : 8 519.76€

Chapitre 041 : 88 879.69€

**TOTAL DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT : 311 960.32€****RECETTES EN INVESTISSEMENT :**

Chapitre 10 : 292 208.94€ (dont 1068 : 232 731.46€)

Chapitre 13 : 24 040.06€

Chapitre 021 : 2 392.82€

Chapitre 041 : 88 879.69€

**TOTAL DES RECETTES EN INVESTISSEMENT : 406 128.68€****Récapitulatif du compte administratif :**

## Section de fonctionnement

Recettes	1 099 164.39
Dépenses	886 225.04
	<hr/>
Résultat de l'exercice	+ 212 939.35
Report exercice précédent	312 351.63
	<hr/>
Résultat de clôture	+ 525 290.98

## Section d'investissement

Recettes	406 128.68
Dépenses	311 960.32
	<hr/>
Résultat de l'exercice	+ 94 168.36
Report exercice précédent	+ 109 268.54
	<hr/>
Résultat de clôture	+ 203 436.90

## Résultat de l'exercice

212 939.35
+ 94 168.36
<hr/>
+ 307 107.71

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique BLANCHOT, 1<sup>er</sup> adjoint, approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2017.

**Les écritures comptables ainsi que les résultats sont en tous points identiques au compte de gestion.**

### **Délibération n°18-3/4 : Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur BAYONI Pascal, Maire  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de Gestion du Receveur  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **525 290.98€**
- un déficit de fonctionnement cumulé de.....

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2018**

##### **A) EXCEDENT**

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068).....	<b>248 163.10</b>
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	<b><u>277 127.88</u></b>

##### **B) DEFICIT**

- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....

### **Délibération n°17-3/4 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose au conseil qu'il convient d'examiner le produit des contributions directes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'aucune augmentation ne sera réalisée cette année.

Les taux restent par conséquent identiques à ceux de 2017 à savoir :

- **Taxe d'habitation : 16.89 %**
- **Taxe foncière bâti : 19,67 %**
- **Taxe foncière non bâtie : 103,04 %**

### **Délibération n° 18-3/5 : BUDGET 2018 – VOTE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente au Conseil Municipal le budget 2018.

*« Ce budget primitif 2018 a pu être construit sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt grâce à un compte administratif 2017 excédentaire. Cette année les charges à caractère général sont revues à la hausse en raison :*

- *des travaux de voirie plus importants pour lutter contre les coulées de boue, chemin de Cantemerle et avenue de la Lèze*
- *de la prise en charge de la fête du village par la municipalité (compensée par une diminution de l'article relatif aux subventions des associations).*
- *de l'augmentation des heures de ménage affectées au nouveau bâtiment ALAE et de la prise en compte de l'ouverture de l'ALSH pendant les petites vacances qui nécessite d'assurer*

une continuité de service tant dans la restauration que dans le ménage (dépenses qui seront compensées par les charges supplétives de la communauté de communes du Bassin Auterivain).

Cette année notre budget investissement va permettre de réaliser la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et notamment de notre école, l'acquisition de matériel pour les services techniques, pour l'école Lucie Aubrac et pour les services administratifs ainsi que l'acquisition probable de terrains dans le cadre du PLU.

Avant de passer en examen le détail de ce budget je tiens à remercier notre DGS Marie-Claire pour l'aide à la préparation budgétaire mais également les élus de la commission finances et plus particulièrement Evelyne GAY et Arnaud TURCK qui m'ont largement aidé dans cette tâche. »

Le budget est en équilibre pour un montant total de **2 223 067.88€** et a été voté par chapitre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Le budget de fonctionnement est en équilibre pour un montant de **1 355 027.88€**

En dépense

**Chapitre 011 pour 279 600€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 012 pour 480 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 014 pour 81 800€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 65 pour 207 200€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 66 pour 21 500€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 67 pour 1 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 022 pour 13 927.88€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 023 pour 270 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT : 1 355 027.88€**  
 POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

En recette

Recettes réelles de fonctionnement	1 077 900.00
Résultat reporté N-1	277 127.88

Total	1 355 027.88
-------	--------------

**Chapitre 013 pour 8 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 70 pour 41 200€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 73 pour 705 100€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 74 pour 303 600€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 75 pour 18 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 77 pour 5 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**TOTAL DES RECETTE EN FONCTIONNEMENT : 1 355 027.88€**  
 POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

**TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0**

Section d'investissement

Le budget d'investissement est en équilibre pour un montant de **868 040 €**

En dépense

Dépenses réelles de l'exercice	336 440.00
Reste à réaliser en dépenses	531 600.00
Total	868 040.00

**Chapitre 20 pour 11 500€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 21 pour 163 5500€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 23 pour 55 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**Chapitre 16 pour 106 500€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0  
**TOTAL DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT : 868 040€**  
 POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

En recettes

Recettes réelles de l'exercice	664 603.10
Résultat reporté N-1	203 436.90
Total	868 040.00

**Chapitre 13 pour 20 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

**Chapitre 10 pour 293 163.10€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

**Chapitre 021 pour 270 000€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

**Chapitre 024 pour 81 440€** : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

**TOTAL DES RECETTES EN INVESTISSEMENT : 868 040€**

POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

**TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT : POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE A L'UNANIMITE LE  
BUDGET 2018  
POUR = 16 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0**

***Monsieur le premier adjoint** : « Merci pour votre confiance et je souhaite que ce budget soit exécuté au mieux en réalisant rapidement les projets financés »*

***Monsieur le Maire** : remercie l'ensemble des acteurs intervenant dans la constitution de ce budget, conforme aux orientations et reflétant l'activité attendue. « Être dégagé de cette tâche est confortable pour un Maire et j'en suis parfaitement conscient ».*

**Délibération n° 18-3/6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission des associations, présidée par Monsieur le 3ème adjoint, propose au conseil municipal d'allouer aux associations une enveloppe budgétaire de **12 200 €** dont la répartition est détaillée dans la liste ci-dessous et qui sera imputée au 6574.

Une enveloppe de **1700 €** sera, elle, imputée au 657362 pour le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

<b>Association</b>	<b>Subv° 2018</b>
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b>	200.00 €
<b>Amicale du 3ème Age</b>	150.00 €
<b>Amis Chapelle Saint-Pierre</b>	300.00 €
<b>Beaum'O cœur</b>	1 200.00 €
<b>Beaumont Moto Sport</b>	200.00 €
<b>CFS31 (secourisme)</b>	400.00 €
<b>Cimetière des Animaux</b>	400.00 €
<b>Club Évasion (bibliothèque)</b>	1 450.00 €
<b>Collège Labarthe AS</b>	300.00 €
<b>Coopérative Scolaire Elem.</b>	2 000.00 €
<b>Dojo Club Beaumontais</b>	600.00 €
<b>Donne la patte</b>	150.00 €
<b>Ecole buissonnière</b>	300.00 €
<b>FNACA</b>	150.00 €

<b>Football Club Beaumontais</b>	200.00 €
<b>A.A.P.M.A (pêche)</b>	300.00 €
<b>Musica Leze</b>	500.00 €
<b>Gymnastique volontaire</b>	700.00 €
<b>Prévention Routière</b>	100.00 €
<b>Radio Galaxie</b>	250.00 €
<b>Sentes &amp; Layons</b>	150.00 €
<b>Tennis Club Beaumontais</b>	1 400.00 €
<b>Vinilèze</b>	400.00 €
<b>YOGA Espace</b>	400.00 €
<b>Total</b>	<b>12 200.00€</b>

<b>CCAS</b>	1 700.00 €
<b>Total</b>	<b>1 700 €</b>

\* \* \*

**Le point relatif au lancement d'une procédure pour bien en état d'abandon manifeste est retiré de l'ordre du jour**

\* \* \*

#### **Délibération n° 18-3/7 : REPARTITION DE L'ACTIF ET DUPASSIF DU SITPA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un

ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

*« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Âgées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».*

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Délibération n° 18-3/8 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par le trésorier qui demande l'admission en non-valeur et par suite de la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état,  
Vu les pièces à l'appui de l'état des produits irrécouvrables,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2342-1 et 2342-4,

Le Conseil municipal :

- décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2018 des sommes indiquées sur l'état produit s'élevant à un montant total de 660.46 €.

\* \* \*

**Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 20H27.**